



Paris, le 31 juillet 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme du permis de conduire : À partir du 1^{er} août, le nombre d'examens quotidien par inspecteur du permis de conduire augmente

Lancée par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, le 13 juin dernier, la réforme du permis de conduire est en marche. Pour ramener d'ici à deux ans le délai moyen d'attente d'une place d'examen après un échec au permis B de 98 en 2013 à 45 jours, des mesures concrètes sont mises en application dès cet été.

À partir du 1^{er} août, la durée de l'épreuve pratique du permis B est raccourcie, passant de 35 à 32 minutes. Ainsi, l'arrêt dit « de précision », qui consiste pour un candidat à marquer l'arrêt complet de son véhicule devant un stop ou un feu rouge, sera évalué à la place d'une des deux manœuvres prévues jusqu'alors. Cet assouplissement permet un gain de temps sans remettre en cause le niveau d'exigence pour l'obtention de l'examen.

L'examineur pourra donc faire passer 13 examens par jour au lieu de 12 aujourd'hui, ce qui représente potentiellement sur une année 117 500 places d'examen B supplémentaires.

Toujours dans le but de réduire les délais d'attente en concentrant le travail des inspecteurs là où ils sont les plus demandés, le passage des épreuves du code de la route peut, depuis le 1^{er} juillet, être confié à d'autres agents publics que les inspecteurs.

Ce recentrage des inspecteurs sur le cœur de leur mission de service public permet de répondre au principal besoin des candidats, et notamment des jeunes, qui doivent pouvoir, après un premier échec, repasser le permis dans des délais raisonnables, sans multiplier les heures de conduite supplémentaires qui représentent un surcoût important.

Retrouvez tous ces chiffres sur le site de la Sécurité routière :

www.securite-routiere.gouv.fr

Contact presse Sécurité routière :

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40